



manche de store cassé, a ma charge ou celle du propriétaire?

Par **fafa**, le **02/05/2011** à **17:55**

Bonjour, je suis locataire depuis 2 ans d'un T1 via un propriétaire. je passe directement par lui je n'ai pas de régie. lors de mon emménagement apres l'etat des lieux je n'avais pas verifié les 2 stores roulants (il y a 2 fenetres) j'avais constaté qu'un des 2 stores etait un peu difficile, c'est a dire qu'il faut forcer un peu pour le monter ou le descendre. je voulais en informer le propriétaire et le temps a passé et j'ai oublié et j'ai donc laissé tel quel. je sais que j'aurai du le prevenir dans les jours qui ont suivi mon emménagement! et je m'en mords les doigts aujourd'hui! nce matin en remontant le store, le bout du manche est resté dans mes mains! il est donc cassé! et il faut remettre un autre manche. donc je voulais savoir si cette réparation faisait partie de mes charges ou es ce celle du propriétaire? merci pour votre réponse Cordialement

Par **mimi493**, le **02/05/2011** à **18:05**

Vous avez l'obligation d'entretien du store (graissage, nettoyage) et des menues réparations. Vous n'avez pas entretenu causant la casse du manche (donc à votre charge) et en plus, c'est une menue réparation (à votre charge)

Par **fafa**, le **02/05/2011** à **18:11**

merci beaucoup pour votre réponse!